Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 3 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321.

QUE ce règlement a pour effet d'ajouter, à l'article 2.4 intitulé « Terminologie » les définitions en lien avec les modifications concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement a reçu le 14 avril 2025, l'approbation de la MRC de D'Autray.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 23ième jour du mois d'avril 2025.

Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication au verso